



RENAISSANCE IMMOBILIER

AGENCE IMMOBILIERE

HONORAIRES DE TRANSACTION A LA CHARGE DU VENDEUR

VENTES D'IMMEUBLES

PRIX DE VENTE	POURCENTAGE
Jusqu'à 49.999 €	Forfait 5.000€
De 50.000 à 99.999 €	10 %
De 100.000 à 299.999 €	6 %
De 300.000 à 549.999 €	5 %
Plus de 550.000 €	4 %

VENTES DE TERRAINS A BATIR

PRIX DE VENTE	POURCENTAGE
Jusqu'à 49.999 €	Forfait 5 %
Plus de 50.000 €	10 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, par au JORF n°00015 du 18 janvier 2017.

Les honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente. Les honoraires sont proportionnels aux tranches de prix qui ne sont pas cumulatives entre elles.

Ce barème est applicable à compter du 1^{er} septembre 2020
Honoraires de l'agence (T.V.A incluse au taux de 20 %)
15 av. Chaillot 30430 BARJAC – SAS au capital de 6.000€ - RCS NIMES 887 914 679
Garantie financière GALIAN 89, rue La Boétie – 75008 PARIS.